



HAL
open science

Déclassés et reclassés selon le diplôme et l'origine sociale

Philippe Lemistre

► **To cite this version:**

Philippe Lemistre. Déclassés et reclassés selon le diplôme et l'origine sociale. 2023. halshs-04052404

HAL Id: halshs-04052404

<https://shs.hal.science/halshs-04052404>

Preprint submitted on 30 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Déclassements et reclassements selon le diplôme et l'origine sociale

*déclassement / reclassement / diplôme / mobilité sociale /
justice sociale / jeunes*

Philippe Lemistre

CERTOP - Université
Toulouse Jean Jaurès
Centre associé au Céreq de
Toulouse
philippe.lemistre@univ-tlse2.fr

Déclassements et reclassements selon le diplôme et l'origine sociale

Philippe Lemistre *

Résumé

Cet article interroge et confronte les notions de déclassement par rapport au diplôme (décalage défavorable entre niveau de diplôme et qualification de l'emploi) et mobilité sociale. Le lien entre déclassement et mobilité sociale est établi pour une génération de sortants du système éducatif observée à trois dates, au cours des sept premières années de vie active. Entre chaque date s'opèrent des déclassements et reclassements. Entre trois ans et sept ans de vie active, ces derniers se compensent, quel que soit le niveau d'étude. Il n'y a donc pas d'amélioration. Pour l'ensemble de la période, le déclassement et ses déterminants restent très favorables aux jeunes d'origine sociale favorisée, qui pour autant n'en subissent pas moins de fortes mobilités sociales descendantes. A contrario, pour les jeunes d'origine sociale modeste, la mobilité sociale ascendante s'accompagne parfois de déclassement par rapport au diplôme. Ces constats réinterrogent le rôle du diplôme pour la promotion sociale dans une optique de justice sociale égalitariste.

Abstract

This article examines and compares over education (unfavorable shift between educational level and job skills) and downward social mobility. The link between over education and social mobility is established for a generation of school leavers observed on three dates during the first seven years of active life. Between each date, downgrades and reclassifications are observed. Between three and seven years of active life, downgrades and reclassifications compensate for each level of study. So there is no improvement. For the whole period, decommissioning and its determinants remains highly favorable to young people favored social origin. These however are under strong downward social mobility. Conversely, for young people from modest social background, upward social mobility is sometimes accompanied by overeducation. These findings question the role of the diploma for social promotion, with a view to egalitarian social justice.

Mots clés : *déclassement – reclassement – diplôme - mobilité sociale – justice sociale – jeunes -*
Key words : *overeducation – social mobility – diploma – social justice – youth*

Plan

Introduction.....	2
1. Les déclassements en théorie et en pratique	4
1.1. Déclassements : essai de définition	4
1.2. Déclassement : une norme de correspondance « institutionnelle » entre formation et emploi	5
2. Déclassements, reclassement : la reproduction sociale en mouvement ?	8
2.1. Dynamique du déclassement et origine sociale.....	8
2.2. Déclassement capital social et parcours	11
Conclusion	15
Bibliographie	17
Annexes	19

* CEREQ et CERTOP (Université Jean-Jaurès, CNRS).

Introduction

Le déclassement qui sera privilégié ici concerne le lien direct entre niveau d'emploi et niveau de formation, compte tenu de l'expansion scolaire il aurait évolué vers un déclassement massif par rapport au diplôme au détriment des classes populaires (Duru-bellat, 2006). Ce diagnostic est relativisé par certains, si on le rapporte à la période longue et notamment à la mobilité sociale favorable aux classes sociales modestes qui découle de l'expansion scolaire (Maurin, 2009)¹. Toutefois, la reproduction sociale aurait cessé de diminuer depuis trois décennies, et de plus en plus de jeunes auraient un destin sur le marché du travail moins favorable que leurs ascendants. Ce sont les composantes du déclassement intergénérationnel (Peugny, 2010). Pour autant, la mobilité sociale nette des effets structurels semble toujours effective sur une longue période (Vallet, 2014).

Alors, le déclassement par rapport au diplôme est-il massif ou relatif au vu de la fluidité sociale ? Difficile de donner une réponse au vu des éléments qui précèdent sans préciser ce que sont les déclassements invoqués, et comment ils sont liés.

Le déclassement est un concept polysémique. Pour la mobilité sociale, il est assez simple de séparer deux approches : le déclassement intergénérationnel et le déclassement intra générationnel. Pour le premier, il s'agit par exemple de comparer la qualification professionnelle d'un individu avec celles de ses ascendants. Être déclassé, c'est alors occuper un emploi moins qualifié que son père ou sa mère, par exemple l'enfant ouvrier dont le père est cadre. Dans cette perspective, le déclassement intra générationnel consiste à comparer pour un même individu sa situation à deux moments, ceci pour constater ou non une mobilité sociale ascendante ou descendante, par exemple un technicien qui devient ouvrier. La distinction entre intra et intergénérationnel est claire.

La situation se complique dès lors que l'on ne s'intéresse plus seulement à la relation entre emploi et emploi, sous l'angle de la qualification dans les exemples précédents, mais entre formation et emploi. Le déclassement, c'est alors occuper un emploi de qualification inférieure à celle censée correspondre au niveau de diplôme. Dans cette acception, un détenteur de brevet de technicien supérieur (BTS) devrait occuper un emploi de technicien. S'il est ouvrier, il est « déclassé ». C'est donc une nouvelle approche du déclassement intra générationnel. Cette approche par niveau d'emploi et de diplôme est privilégiée par les sociologues, considérant qualification de l'emploi et de l'individu (via le diplôme), comme des catégories socialement construites. Nous qualifierons cette mise en correspondance « d'institutionnelle. »

Cette approche semble commune aux économistes qui mobilisent ce même type de mise en correspondance. L'approche théorique est très différente, du moins la plus répandue. Il s'agit d'examiner la correspondance entre offre et demande de compétences ou de « capital humain. » Pour les sortants du système éducatif, la formation initiale détermine le niveau de compétences acquis (offre) dont le prix de marché se traduit dans le niveau d'emploi (demande). Jusqu'aux années 80, et partout dans le monde encore aujourd'hui, excepté en France, les études, initiées par les théoriciens du « capital humain », portent sur la sur éducation (over education)², le terme de déclassement n'étant pas invoqué. Pour approcher la valeur marchande « normale » qui résulte de la rencontre de l'offre et de la demande, les économistes statisticiens mobilisent alors nombre de méthodes pour mettre en correspondance emploi et formation, bien au-delà de la mesure institutionnelle : à partir de la fréquence des situations, des salaires relatifs, des appréciations subjectives, en supposant une certaine rationalité des comportements pour cette dernière possibilité.

¹ Un autre argument essentiel est le rôle protecteur contre le chômage, du diplôme à la faveur des jeunes d'origine populaire (Maurin, 2009).

² Pour une synthèse voir Hartog (2000).

Ainsi en France y a-t-il des débats et interprétations différentes du déclassement selon les mesures et surtout les approches théoriques. Débat dont nous ne rendrons que très partiellement compte ici. Notre propos portera davantage sur une certaine confusion entre mobilité sociale, soit le déclassement inter générationnel, et le déclassement intra générationnel qui compare niveau de diplôme et d'emploi.

Difficile de trouver un responsable à cette confusion ou imbrication entre « déclassement-mobilité sociale » et « déclassement-over education » en France. Nous en désignerons toutefois deux, au regard de la place particulière de leur production dans le champ des études sur le déclassement. Joëlle Affichard propose en 1981 une première norme de correspondance entre niveaux de diplômes et d'emploi. Or, l'auteure mobilise le terme de déclassement, pour désigner ce qui ailleurs est appelé sur éducation.

Avant cette investigation empirique, c'est Pierre Bourdieu qui va appliquer le terme de déclassement indifféremment aux déclassements intra et intergénérationnel et intégrer simultanément reproduction sociale et déclassement par rapport au diplôme et à son analyse, notamment dans son article « classement, déclassement, reclassement » (1978). Pierre Bourdieu s'intéressait notamment au reclassement intergénérationnel, soit aux stratégies des classes sociales supérieures pour échapper au déclassement par rapport au diplôme associé à l'expansion scolaire. Ces dernières se déploient autant dans le système éducatif que sur le marché du travail. Pour ce dernier aspect, les classes supérieures influenceraient notamment l'évolution des contenus d'emplois qu'ils occupent, alors requalifiés (Bourdieu, op. cit.). Le raisonnement peut être étendu au déclassement par rapport au diplôme intragénérationnel, un jeune déclassé d'origine sociale favorisée aurait alors tendance à rechercher davantage le reclassement, soit en faisant évoluer son contenu d'emploi, soit en changeant d'emploi.

C'est à cette dynamique intragénérationnelle du déclassement par rapport au diplôme en début de carrière que nous nous intéresserons, afin d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : que devient le déclassement par rapport au diplôme, plusieurs années après la sortie du système éducatif ? Quelles sont les caractéristiques des «jamais déclassés» et des «toujours déclassés» ? Est-ce les plus dotés en capital social qui se reclassent ou ne sont jamais déclassés, et les moins dotés qui se déclassent ou sont toujours déclassés ? Ou inversement, les logiques de reclassement sont-elles favorables à certains jeunes d'origine sociale modeste, ou encore influencées par des éléments de parcours qui échappent en tout ou partie à la logique de reproduction ? Et enfin, les déclassements intergénérationnels et intra générationnels vont-ils de pair ?

La première partie revient sur les notions de déclassement intra et intergénérationnel en théorie et en pratique. Ce préalable permet d'argumenter le choix méthodologique pour mesurer les déclassements et reclassements.

La seconde partie est consacrée aux investigations empiriques. Pour examiner l'évolution des déclassements et les liens entre eux, nous mobilisons l'enquête génération 2004 du Céreq et ses trois dates d'interrogation 2007, 2009 et 2011.

À noter que la crise de 2008 se situe au milieu du parcours des individus, sans qu'il soit possible ici de mesurer son impact. Au moins peut-on garder à l'esprit que la situation décrite est peut-être plus favorable que celle de jeunes qui seront entrés sur le marché du travail après la crise, la situation globale des jeunes ne s'étant pas améliorée depuis cette période. Pour autant, on s'intéresse ici essentiellement aux jeunes en emploi qui ont été évidemment les moins sensibles aux effets de la crise. Des investigations intégrant les chômeurs apportent quelques éléments complémentaires qui soulignent une forte segmentation du marché du travail des jeunes en début de carrière, sans doute accentuée par la crise.

1. Les déclassements en théorie et en pratique

1.1. Déclassements : essai de définition

Dès lors que l'on prend en compte le diplôme, certains suggèrent de substituer au terme de déclassement, au sens de la sur éducation, celui de dévalorisation. Ainsi, au terme de leur analyse historique de la notion de déclassement en sociologie, Doazan et Eckert suggèrent que « *ce qui se produit lorsqu'un diplôme ne permet plus d'accéder à un emploi comparable à celui auquel il menait jusque-là, gagne à être rapproché et analysé en terme de dévalorisation* ». (Doazan et Eckert p. 133, 2014). Toutefois, la substitution du terme de dévalorisation à celui de déclassement n'est opérante que lorsque l'objet d'étude est un diplôme au niveau agrégé, en l'occurrence la licence dévalorisée pour ces auteurs. Ce qu'ils mettent en exergue c'est ce qui sera acté ici au vu de nombreux constats en ce sens : la licence qui menait très majoritairement à l'emploi cadre dans les années 70 (Affichard, op.cit.), conduit désormais très majoritairement aux emplois de qualification intermédiaire (professions intermédiaires, dont techniciens, agents de maîtrise). Un changement de norme institutionnalisé au sens où les emplois de profession intermédiaire ou de technicien sont désormais désignés par les établissements et le ministère clairement comme les cibles du L3, y compris pour les licences professionnelles (voir notamment les récentes fiches du répertoire national des certifications professionnelles). La spécificité de la licence est que le constat statistique est ancré dans les représentations et récemment acté par l'institution, d'où l'évolution de la norme sociale. Il est important d'apporter néanmoins une première nuance sur le fait d'acter la dévalorisation. En effet, cette dernière est une dévalorisation marchande qui ne dit rien, ou peu de choses, sur la valeur intrinsèque des diplômes en termes de niveau de savoir acquis. « Un niveau ce n'est pas seulement, ni même d'abord, une altitude que l'on définit ; c'est une population que l'on circonscrit pour lui réserver des privilèges » (Baudelot et Establet, 1989, p.184). La dévalorisation c'est donc un glissement dans l'octroi des privilèges par un changement de correspondance entre formation et emploi, changement que l'on peut difficilement essentiellement imputer à une diminution du volume de compétences acquises en formation ou à une augmentation des compétences requises dans les emplois. Pour ce dernier aspect, néanmoins, on peut invoquer certaines évolutions qui pourraient justifier, par exemple, la possession du bac pour accéder à l'emploi d'ouvrier qualifié, depuis la création du bac pro. Si pour les mêmes raisons que celles qui ont été invoquées pour la licence cette norme est retenue dans les investigations empiriques, il convient de rappeler que la dévalorisation marchande du niveau bac, notamment via le bac pro, recouvre des logiques de reproduction sociale. Ainsi, « la technicisation des débats sur la création des baccalauréats professionnels, en tant qu'elle permet de laisser dans l'ombre l'enjeu fondamental des rapports de domination qui se jouent dans les situations d'emploi, se révèle nécessaire à l'exercice même de cette domination (Eckert, 1999 p. 248). » En tout état de cause, que ce soit au niveau licence ou bac, s'établit une nouvelle norme de correspondance entre diplôme et emploi. On retrouve dans ces évolutions récentes, la logique décrite par Bourdieu (op.cit.) qui conduit à la dévalorisation de certains diplômes. Toutefois, dès lors que l'on s'intéresse aux trajectoires individuelles en regard du diplôme, la notion de dévalorisation ne suffit plus, celle de déclassement est nécessaire. Tout d'abord, car un diplôme non dévalorisé peut mener au déclassement, sans que le déclassement de certains conduise à conclure à une dévalorisation du diplôme. Tous les détenteurs d'un Master ou même d'un diplôme d'ingénieur ne sont pas cadres, par exemple. Ensuite, car la notion de déclassement, contrairement à celle de dévalorisation, induit une réversibilité possible, soit un reclassement.

1.2. Déclassement : une norme de correspondance « institutionnelle » entre formation et emploi

Plusieurs déclassements doivent alors être distingués : le « déclassement intergénérationnel », qui concerne la comparaison entre les qualifications dans l'emploi d'un individu par rapport à ses ascendants ; le « déclassement social intra générationnel » qui intervient lorsqu'un individu connaît une mobilité sociale descendante au cours de sa carrière. Pour simplifier la lecture et bien distinguer les notions, le terme de mobilité sociale descendante sera préféré ici. À l'inverse de Eckert et Doazan (*op.cit.*), la notion de déclassement sera réservée à la qualification par rapport au diplôme, ce qui est appelé ailleurs la « sur éducation. » Une approche qui suppose une norme de correspondance entre niveau de diplôme et qualification de l'emploi. Sur le plan pratique, si l'on veut comparer mobilité sociale et déclassement par rapport au diplôme sur une même base, la qualification de l'emploi doit être l'élément classant en regard du diplôme. Une autre justification au choix d'une telle norme est guidée par une approche sociologique (ou économique institutionnaliste) considérant la relation entre formation et emploi avant tout comme un construit social. Dans cette perspective, la mise en correspondance mécanique de deux distributions hiérarchisées, celle de la formation, d'une part, et celle de l'emploi d'autre part, se serait progressivement imposée comme catégorie de perception commune et guide tant les politiques éducatives que les comportements individuels (Tanguy, 2002). La relation formation emploi, comme construction sociale, détermine une norme « institutionnelle », certes très discutable quant à ses présupposés, et aux rapports de domination qu'elle reflète autant qu'elle les crée (Tanguy, *op.cit.*).

D'autres mesures du déclassement par rapport au diplôme existent. Elles sont toutes issues des travaux des économistes sur la sur éducation et sont donc liées à une approche marchande³. Nous en donnerons un très bref aperçu afin de donner quelques éléments sur les intérêts et les limites de chacune et surtout sur leurs rôles dans les controverses. On peut retenir une norme de déclassement salarial, qui est une norme statistique (Tomazini Nauze Fichet, 2002, notamment pour la France). Cette approche reflète avant tout une entrée par le capital économique réduit au seul salaire. En cela elle ignore la qualification, comme construit social, dont la valeur est aussi déterminée par des aspects symboliques. Pour saisir ces aspects symboliques, il est possible tout simplement d'interroger les individus sur leur sentiment de déclassement. Ce sont les normes de déclassement dites subjectives (Giret, 2005). La première limite importante de ces mesures est leur caractère subjectif qui ne garantit aucune homogénéité des appréciations. Surtout se reporter au jugement de chacun sur sa situation, c'est ignorer que ce jugement peut être en partie la résultante de l'habitus de classe. Par exemple, les sortants d'écoles de commerces sont nettement plus nombreux à s'estimer déclassés que les sortants de Master, alors qu'ils sont nettement plus nombreux à obtenir la qualification-cadre. Or, ces sortants comptent une proportion nettement plus forte d'enfants de cadres et chefs d'entreprises que les sortants de Master (Lemistre, 2010).

La dernière mesure du déclassement est la norme statistique (Forgeot et Gautié, 1997). Sans entrer dans d'inutiles détails techniques, on peut résumer la norme comme ceci : tout ce qui est fréquent est normal. Pour donner un exemple, appliquer cette méthode à la génération retenue ici à trois ans conduit à constater que tous les diplômés de niveaux bac et moins ne sont jamais déclassés, car, en proportion de leur nombre relatif dans la génération, ils occupent très fréquemment des emplois non qualifiés (Lemistre, 2014). C'est ce type de raisonnement qui conduit à considérer que l'on ne peut comparer des générations sur la base d'une même norme de correspondance et permet de relativiser le déclassement. On comprend mieux alors le grand écart qui peut exister entre des analyses économiques qui relativisent fortement le déclassement intra générationnel en considérant une nouvelle norme par génération (Maurin, *op.cit.*), et des approches sociologiques qui en soulignent le caractère massif en gardant la même norme pour les générations successives (Chauvel, 2006, Duru-Bellat, *op.cit.*).

³ pour une synthèse des travaux voir Hartog, 2000. Toutes ont été mises en œuvre sur la base mobilisée au moins à trois ans d'observation (Lemistre, 2014 et Jaoul-Grammare et Lemistre, 2015)

L'approche institutionnelle proposée est donc une proposition médiane qui prend en compte le caractère socialement construit de la relation formation emploi, tout en acceptant l'évolution de la norme sociale (constat statistique), dans la mesure où celle-ci est institutionnalisée. En cela, elle est une mise à jour de la norme proposée par Affichard (op.cit.). Un tel choix n'est évidemment pas exempt de critiques. Par exemple, il conduit ici à considérer que les diplômés de niveau CAP-BEP ou bac ont le même niveau normal de qualification dans l'emploi, soit employé ou ouvrier qualifié (encadré 1). En effet, les CAP et BEP sont toujours considérés par l'institution comme des diplômes qui donnent accès à l'emploi qualifié. En résumé, la norme institutionnelle proposée demeure autant une convention sociale qu'une norme statistique, critiquable dans ces deux registres (encadré 1).

Encadré 1. Mesures des déclassés, données et méthodes

Déclassement/reclassement intragénérationnel

La norme de déclassement « institutionnelle »

Cette norme est répartie en trois niveaux, avec toutes les limites invoquées dans le texte : niveau 5 et 4 (CAP-BEP et BAC), déclassé si ouvrier ou employé non qualifié ; Bac+2 et Bac+3-4 déclassé si employé ou ouvrier (Qualifié ou NQ) ; Bac+5 et + déclassé si non-cadre.

Les individus sont interrogés trois ans après leur sortie du système éducatif de 2004, soit en 2007, puis en 2009 et 2011 (détail de l'enquête cf. supra).

Toujours déclassé : Si l'individu est déclassé aux 3 dates, il est considéré comme toujours déclassé. Par convention, ont été affectés à cette catégorie les rares individus seulement non déclassés pour la date intermédiaire (2009).

Jamais déclassé : Si l'individu n'est pas déclassé aux 3 dates, il est considéré comme jamais déclassé. Par convention, ont été affectés à cette catégorie les rares individus seulement déclassés pour la date intermédiaire (2009).

Déclassé en cours de route : Concerne les individus déclassés en 2011 qui ne l'étaient pas en 2007 ou en 2009 et 2007.

Reclassé : Concerne les individus non déclassés en 2011 qui étaient déclassés en 2007 ou en 2007 et 2009.

Origine sociale et mobilité sociale (déclassement et reclassement intergénérationnel)

La côte sociale

La construction d'une côte sociale pour le père et la mère est liée tout d'abord à un souci de clarté de la présentation et au souhait de combiner les caractéristiques sociales des parents, pour approcher à la fois le capital économique familial et de manière très incidente, le capital culturel (en l'absence du niveau d'études des parents dans cette enquête). Par exemple les agriculteurs, les commerçants, artisans et chefs d'entreprises (où les deux premières catégories dominant largement en effectif) sont considérés comme catégorie intermédiaire en lien avec leur niveau de diplôme par rapport aux cadres (constat saisi via d'autres enquêtes Céreq où l'on dispose de la profession et du niveau d'étude d'un ou des deux parents). Enfin, cela répond aussi à un problème récent des enquêtes : la profession de l'un des deux parents est parfois non renseignée, notamment quand il s'agit de famille monoparentale. Ce redressement permet au moins de renseigner l'item pour l'ensemble de l'échantillon (toujours une réponse pour un des deux parents) et de plus modifie peu les estimations si l'on retire les valeurs manquantes côté père ou mère.

4. Origine très favorisée : Père et mère sont cadres

3. Origine favorisée : Père ou mère sont cadres

2. Origine intermédiaire : ni père ni mère cadre, mais un des deux est profession intermédiaire, technicien, agriculteur, « commerçant, artisan, chef d'entreprise »

1. Origine défavorisée : la qualification la plus élevée du père et de la mère est ouvrier ou employé (qualifié ou non)

La reproduction sociale

Pour examiner le niveau social du jeune par rapport à ses ascendants, nous mobilisons à nouveau la côte sociale établie pour les parents, en regroupant très favorisé et favorisé. Avec la même logique que pour les parents, à partir de la qualification de l'emploi en 2011, nous établissons trois catégories, soit : **3. Emploi très Qualifié** : cadre, **2. Emploi Intermédiaire** : profession intermédiaire, technicien, agriculteurs, « commerçants, artisans, chefs d'entreprises », **2. Emploi Bas Niveau** : ouvrier ou employé (qualifié ou non)

Les variables de mobilité intergénérationnelle sont alors construites à partir de la qualification de l'emploi de 3 à 1, de l'origine sociale également de 3 à 1 en regroupant 4 et 3, comme suit :

Reproduction : origine (4 et 3 = 3) = qualification d'emploi

Mobilité sociale Ascendante : origine (4 et 3 = 3) > qualification d'emploi

Mobilité sociale Descendante : origine (4 et 3 = 3) < qualification d'emploi

Données et méthode**La base complète issue de l'enquête génération 2004 du Céreq**

Les données mobilisées concernent les sortants du système éducatif de 2004 qui ont fait l'objet de trois interrogations par le Céreq en 2007, 2009 et 2011. L'enquête « génération 2004 » permet de reconstituer des éléments du parcours entre les 4 dates (2004, 2007, 2009, 2011) et détaille la situation d'emploi pour les trois dates d'interrogation. 12 365 individus sont répondants aux trois dates, ils sont représentatifs d'environ 737 000 sortants du système éducatif en 2004. Le champ de l'enquête génération est celui des jeunes de moins de 35 ans et moins, n'ayant pas interrompu leurs études avant 2004, ni repris leurs études l'année suivante.

L'échantillon pour le déclassé selon les critères habituels

Pour l'analyse du déclassé, puisqu'il s'agit de comparer des situations d'emploi compte tenu du diplôme de formation initiale, nous avons exclu de l'échantillon, l'intégralité des individus ayant effectué une reprise d'études hors formation continue.

Par ailleurs, les études sur le déclassé à une date donnée retiennent uniquement les individus qui ont un emploi, par nécessité de disposer de leur qualification. Ici, ils sont en emploi aux trois dates, notamment pour examiner déclassé et reclassement. Enfin, le déclassé ne concerne que les individus concernés par le critère classant, soit le diplôme, les non-diplômés sont donc exclus de l'échantillon, comme pour les autres études du même type. Ceci conduit à retenir 7 876 individus représentatifs de 393 301 individus diplômés et en emploi aux trois dates.

L'échantillon pour les analyses toutes choses égales par ailleurs

Une contrainte supplémentaire a conduit à écarter les docteurs et les diplômés de bac+2 en santé et social parmi cette population. Dans les deux cas, le nombre de déclassés (en effectif non pondéré) est trop faible pour effectuer l'analyse. Concernant les bac+2 en santé et social, pour les individus en emploi aux trois dates, il s'agit en grande majorité de diplômés pour des emplois réglementés (où la formation est obligatoire, identifiée et correspond au niveau de qualification de l'emploi).

La base est constituée alors de 6 736 individus représentatifs de 354 826 jeunes diplômés hors doctorat et bac+2 santé et social, en emploi aux trois dates.

Échantillon complémentaire prenant en compte les situations de chômage

Les chômeurs sont exclus des études sur le déclassé, excepté une prise en compte économétrique pour traiter le « biais de sélection » dans les modèles toutes choses égales par ailleurs.

Traiter le biais de sélection dans nos analyses est possible, mais de manière imparfaite (comme très souvent en l'occurrence), par exemple en ajoutant la modalité chômage à la date d'enquête, ou à une des trois dates, dans le modèle multinomial allégé des variables d'emploi. Nonobstant la multiplication des modèles, cela a un sens limité puisque les individus peuvent être au chômage à toutes les dates entre les trois dates d'interrogation. En outre, avec les limites précédentes, une telle démarche ne modifie en rien les résultats. Une approche qui nous a semblé plus indiquée pour notre sujet est de considérer le chômage comme une situation de déclassé pour les différentes dates, et donc de réaliser les investigations statistiques en intégrant le chômage au déclassé. Les résultats descriptifs ne sont pas reproduits, seule l'analyse toutes choses égales par ailleurs figure en annexe (A2). L'échantillon des diplômés en emploi ou au chômage aux trois dates, hors doctorat et bac+2 santé et social, est composé de 9 189 individus représentatifs de 479 611 sortants du système éducatif en 2004.

Le modèle multinomial

L'intérêt du recours au multinomial est de prendre en compte chaque déterminant pour des alternatives supérieures à deux (déclassé versus non déclassé, par exemple). La lecture d'un modèle multinomial s'effectue par rapport à une catégorie de référence, ici les jamais déclassés aux trois dates d'enquête. Les coefficients reproduits ici sont les odd-ratios, ils mesurent les chances de se trouver dans la situation concernée en regard d'une référence qui est à 1. Un coefficient de deux signifie deux fois plus de chance, ou une probabilité augmentée de 100 % ; 0,5 correspond à 50 % de moins, etc.

Pour les séries de variables, la référence est double. Par exemple pour les diplômes, une catégorie est en référence, ici CAP-BEP tertiaire qui vaut donc 1 en référence aux jamais déclassés, et c'est par rapport à ces deux références que les coefficients des autres indicatrices des diplômes et filières sont à examiner. Pour cette analyse toutes choses égales par ailleurs, d'autres variables ont été mobilisées (cf. tableau 2). Nombre de variables explicatives ont été testées, notamment de parcours (changement de régions, nb. de périodes de chômage, nombre d'emplois, ancienneté, stages, etc.). Nous avons conservé les deux les plus significatives : les changements de secteur et le nombre total de mois de chômage.

2. Déclassés, reclassés : la reproduction sociale en mouvement ?

2.1. Dynamique du déclassé et origine sociale

Cette partie descriptive concerne tous les individus diplômés et en emploi aux trois dates (encadré 2). Pour examiner le rôle de l'origine sociale dans l'évolution des situations de déclassé, nous proposons une répartition entre niveaux regroupés pour lesquels la norme institutionnelle est la même (même qualification d'emploi supposée « normale »), la répartition des déclassés par niveau figure en annexe (tableau A2). En outre, même avec un effectif non pondéré de 7 876 individus dès lors que l'on croise les variables, par exemple niveau, origine sociale et déclassé, les effectifs sont relativement limités. Le regroupement des diplômés permet d'obtenir des effectifs minimaux de plus de 100 individus (non pondérés) pour chaque croisement (à 3 exceptions près où le seuil minimal de 30 est respecté).

Pour bien situer la population de l'étude, il est important d'invoquer les résultats obtenus en considérant le chômage comme une situation de déclassé (non reproduits encadré 1). Pour les seuls jeunes diplômés qui ont connu au moins une situation de chômage à l'une des trois dates d'observation, deux tiers d'entre eux sont au chômage ou déclassé en 2011. Les mouvements de reclassés (sortie du chômage ou du déclassé vers un emploi non déclassé, soit conforme à la norme formation-emploi retenue), ou de déclassé en cours de route (classement conforme à la norme vers chômage ou un emploi déclassé) concernent 50 % des individus, répartis à quasi-égalité entre reclassés (24,7 %) et déclassés (25,3 %). Il n'y a donc pas d'amélioration entre la situation à trois ans et à sept ans. Il s'agit d'une population au parcours souvent heurté et dont la qualité de l'emploi est très majoritairement dégradée. Ils appartiennent à un segment fragile du marché du travail et représentent 18 % des jeunes actifs diplômés (en emploi ou au chômage aux trois dates). Les moins diplômés y sont nettement surreprésentés (36 % de CAP-BEP, 1/3 de bacheliers). Retenir les seuls individus diplômés en emploi aux trois dates pour cette étude, c'est donc s'intéresser essentiellement aux individus relativement stables dans l'emploi, soit le marché primaire et secondaire stable, selon la typologie proposée par Aline Valette (2007).

Tableau 1 • Déclassés reclassés intra et intergénérationnels

Déclassement reclassement %	Tous	Intragénérationnel					Intergénérationnel (mobilité sociale)		
		Jamais déclassé	Reclassé	Déclassé en cours de route (a)	Toujours déclassé (b)	Déclassé en 2011 (a)+(b)	↘	Reproduction	↗
Niveau d'études Catégorie sociale									
Tous niveaux									
Très favorisée	9	71	8	7	15	22	52	48	
Favorisée	21	66	8	8	19	27	68	32	
Intermédiaire	25	56	7	9	28	37	40	39	21
Défavorisée	46	48	9	9	35	43		52	48
Tous	100	56	8	8	28	36	29	44	27
CAP à Bac									
Très favorisée	4	42	15	13	31	44	92	8	
Favorisée	14	44	12	10	35	45	93	7	
Intermédiaire	23	37	8	13	43	56	71	25	4
Défavorisée	60	34	10	11	46	57		76	24
Tous	100	36	10	11	43	54	32	52	16
Bac+2 à Bac+4									
Très favorisée	9	78	4	3	14	17	73	27	
Favorisée	23	77	5	6	12	18	80	20	
Intermédiaire	28	68	6	6	20	26	26	59	15
Défavorisée	41	65	8	6	21	27		27	73
Tous	100	70	6	6	18	24	32	34	34
Bac+5 et +									
Très favorisée	22	76	8	8	8	16	17	83	
Favorisée	34	69	8	7	16	23	23	77	
Intermédiaire	22	71	10	6	13	19	4	15	81
Défavorisée	22	66	9	6	19	25		7	93
Tous	100	71	8	7	14	21	12	49	39

Source enquête génération 2004 Céreq – calculs de l'auteur.

Echantillon : Individus en emploi en 2007, 2009 et 2011, 7 876 individus représentatifs de 393 301.

Pour l'échantillon retenu pour une approche conforme aux pratiques habituelles, soit la seule population active occupée aux trois dates (tableau 1), l'origine sociale se répartit entre 9 % d'origine très favorisée, 20 % de favorisée, 25 % d'intermédiaire et 46 % de défavorisée (tableau 2 - encadré 1 pour la construction des catégories). Comme pour l'ensemble de la population dans la plupart des études, l'origine sociale marque fortement les trajectoires scolaires (tableau 1 - colonne tous). Parmi les diplômés du niveau CAP au Bac, les jeunes d'origine sociale très favorisée et favorisée représentent respectivement 4 % et 14 % contre 22,1 % et 34 % pour les diplômés de niveau bac plus 5 et plus.

Comment s'effectue la répartition des origines sociales en fonction de l'évolution du déclassé ? Tout d'abord, globalement, déclassé et reclassé se compensent (8 % de reclassés contre 8 % de « déclassés en cours de route »), sans que la structure sociale soit modifiée pour les déclassés⁴. À trois ans de vie active, comme à sept ans, la génération compte toujours environ 36 % de déclassés selon la norme institutionnelle. Premier constat, les niveaux de déclassé diffèrent du simple à plus du double, de 54 % pour les CAP à Bac contre 21 % pour bac plus 5 et plus. Dans le

⁴ en 2007 et 2011, les proportions restent très proches pour chaque modalité de la côte sociale.

détail, on culmine à environ 70 % pour les CAP-BEP (tableau 3), contre un peu plus de 18 % pour les sortants d'école de commerce ou d'ingénieurs. Sachant que pour être bien classé pour les uns, il s'agit d'accéder à la profession d'ouvrier ou d'employé qualifié, et pour les autres d'atteindre le statut cadre. Les toujours déclassés sont donc toujours au-delà de 50 % pour les CAP-BEP (tertiaire ou industriel). On retrouve une éventuelle « justification statistique » à un éventuel changement de norme pour ces niveaux. Niveaux pour lesquels occuper un emploi d'ouvrier ou d'employé non qualifié serait devenu normal, ceci sans mettre en œuvre la méthode plus sophistiquée du déclassé statistique évoqué plus haut, et avec les limites évoquées d'une telle conjecture.

Concernant le lien à l'origine sociale, les jamais déclassés représentent 71 % des très favorisés contre seulement 48 % des défavorisés. Entre ces deux extrêmes, l'écart demeure de 10 % au moins à tous les niveaux regroupés (tableau 2). Si globalement la dynamique du déclassé (reclassé et déclassé en cours de route) semble peu sensible à l'origine sociale, l'examen par niveaux regroupés révèle des disparités. Pour les CAP à Bac, les jeunes d'origine sociale favorisée et très favorisée se reclassent davantage qu'ils ne se déclassent en cours de route, inversement pour les jeunes de classes intermédiaires et défavorisées. Pour les bac+5 et plus, la situation est inverse : pour les jeunes issus de classes défavorisées, le reclassé (9 %) supplante le déclassé (6 %). Un « rattrapage » très relatif néanmoins, puisqu'en fine les très favorisés sont 16 % à être déclassés en 2011, contre 25 % pour les défavorisés, tout en restant, pour les premiers, très nettement surreprésentés à ce niveau bac plus 5 et plus.

On peut établir un lien à la mobilité sociale qui souligne notamment les différences et convergences entre le déclassé (intra générationnel par rapport au diplôme) et la mobilité sociale (descendante : déclassé intergénérationnel), la plupart des résultats figurent dans le tableau 1.

Les jeunes d'origine sociale défavorisée ne peuvent que connaître la reproduction sociale ou la mobilité sociale ascendante par définition (père et mère ouvrier). Ainsi, au-delà du niveau bac n'être jamais déclassé ou reclassé constitue nécessairement une mobilité sociale ascendante. Par exemple, au niveau bac+2 à 4, avec un emploi de qualification intermédiaire au moins, les jamais déclassés (68 %) ou reclassés (5 %) connaissent une mobilité sociale ascendante (73 %). À Bac+5, le recoupement est partiel pour les jeunes d'origine défavorisée. Non seulement les jamais déclassés (66 %) ou reclassés (9 %) connaissent une mobilité sociale ascendante (emploi cadre/père et mère ouvrier employé), soit 75 % des jeunes défavorisés à ce niveau, mais s'y ajoute les déclassés qui sont profession intermédiaire (avec père et mère ouvrier employé), soit 16 % parmi les 25 % de déclassés qui conduisent à 93 % de mobilité sociale ascendante (75 + 16). Il est important de garder à l'esprit la sous-représentation des jeunes d'origine défavorisée à ce niveau et le fait qu'ils demeurent les plus déclassés, avec un écart néanmoins assez faible notamment avec les jeunes d'origine favorisée (2 % = 25 % - 23 %).

A contrario, pour les jeunes d'origine sociale favorisée (un des deux parents cadre) ou très favorisée (les deux parents sont cadres), tout déclassé (intra générationnel par rapport au diplôme) est une mobilité sociale descendante (déclassé intergénérationnel, ici parent cadre, mais emploi non-cadre). Ainsi, une absence de déclassé aux niveaux inférieurs à bac+5 n'est pas synonyme d'absence mobilité sociale descendante, dès lors que l'individu n'est pas cadre. Sept ans après sa sortie du système éducatif, un jeune sur quatre environ d'origine sociale élevée connaît une mobilité sociale descendante, tout en étant déclassé en 2011 (22 % origine très favorisée, 27 % très favorisée - tous niveaux tableau 1). Si on ajoute les « non-cadres - non déclassés » des niveaux inférieurs à bac, c'est 52 % des jeunes d'origine très favorisée et 68 % des favorisés qui ont connu une mobilité sociale descendante (tous niveaux tableau 1). Pour les professions intermédiaires, ce chiffre est de 40 %. Ces éléments confirment les constats effectués notamment par Camille Peugny (2010), en révélant une ampleur conséquente pour les jeunes sept ans après la sortie du système éducatif. Pour autant, le bilan reste mitigé. Certes, la majorité des jeunes d'origine sociale favorisée et très favorisée connaissent une mobilité sociale descendante, mais près de la moitié de jeunes d'origine défavorisée connaissent une mobilité sociale ascendante (48 %).

En tout état de cause, le déclassé et la mobilité sociale (dont déclassé intergénérationnel) n'apparaissent pas confondus, même s'ils sont en partie liés. L'origine sociale a aussi un effet indirect sur le déclassé via la répartition des individus dans les niveaux de formations, et direct, avec un déclassé souvent plus prononcé des plus défavorisés, là encore d'ampleur différenciée selon le niveau de diplôme. Tous ces éléments peuvent être associés à d'autres composantes du parcours d'études et du parcours professionnel des 7 années de vie active de 2004 à 2011. C'est à l'analyse de l'influence de ces autres éléments et, tant que faire se peut, de leurs interactions avec l'origine et la reproduction sociales, qu'est consacrée la partie suivante.

2.2. Déclassé capital social et parcours

Tableau 2 • Les déterminants du déclassé et de sa dynamique

(1) De 2007 à 2011 : Jamais déclassé (ref.)	Reclassé	Déclassé en cours de route	Toujours déclassé
Femme (ref. Homme)	1,11	1,22*	1,52***
Plus haut diplôme CAP-BEP tertiaire (ref.)	ref.	ref.	ref.
CAP-BEP industriel	1,07	1,15	1,09
Bac pro/techno tertiaire	0,61**	0,50***	0,39***
Bac pro/techno industriel	1,19	0,89	0,75*
Bac général	0,60*	0,49***	0,22***
Bac+2 tertiaire	0,62**	0,52***	0,37***
Bac+2 industriel (2)	0,58**	0,43***	0,25***
Licence (dont Master 1)	0,30***	0,22***	0,08***
Master LSHS (Lettres Sciences Humaines et Sociales)	0,98	0,39***	0,31***
Master Sciences et Techniques	0,57**	0,25***	0,17***
Ecoles ingénieur et commerce	0,30***	0,29***	0,07***
Raison de fin d'études en 2004 Lassitude	1,24**	1,25**	1,43***
raisons financières	1,32***	1,05	1,06
refusé dans une formation	1,23	1,27	1,33**
Connaissance dans l'entreprise via : relation prof.	0,91	0,69**	0,68***
amis, ou famille	1,07	1,44***	1,43***
Origine sociale (2) défavorisé	ref.	ref.	ref.
intermédiaire	0,84	1,09	0,87*
favorisée	0,88	1,04	0,77***
Très favorisée	0,69*	0,97	0,65***
Diplôme postsecondaire Supérieur	0,84	0,89	0,47***
Bac	1,08	0,83	1,07
CAP-BEP	0,79	2,79***	1,88***
certification professionnelle postsecondaire	0,96	0,90	0,78**
nb. de périodes de chômage avant 2011	1,15***	1,13***	1,09***
chgt de secteur d'activité entre 2007 et 2011	2,93***	3,30***	0,79***
Origine sociale (2) défavorisée	ref.	ref.	ref.
intermédiaire	0,79**	1,07	0,98
favorisée	0,83*	1,03	0,88*
Très favorisée	0,68**	0,96	0,70***
Mobilité sociale reproduction	0,76***	1,05	1,49***

(1) Les valeurs reportées sont les odd ratios (encadré 2), y compris pour le mode de lecture. La significativité statistique est avérée au seuil de 1 % pour ***, 5 % **, 10 % *. Sans indication : coefficient non significatif (lecture voir encadré)

(2) Il s'agit de la même estimation que la précédente. Les coefficients des autres variables varient peu pour cette spécification.

Concernant les variables que nous avons retenues pour le parcours professionnel (encadré 2), le nombre de mois au chômage augmente la probabilité d'être dans toutes les situations alternatives à

« jamais déclassé » de 15 % à 9 %. Le lien au reclassement est vraisemblablement à mettre en relation avec la durée nécessaire pour trouver un emploi non déclassé. Pour les déclassés, l'influence de la durée de chômage traduit l'arbitrage entre chômage et déclassé, on préférera au chômage une situation d'emploi déclassée, et une situation relativement stable pour les jamais déclassés.

Le changement de secteur d'activité a des effets mitigés : plus on change de secteur, plus le risque d'être toujours déclassé est limité et les chances de reclassement sont multipliées par trois. Cela reste néanmoins une stratégie qui n'est pas sans risque puisque le déclassé en cours de route est aussi nettement plus probable en changeant de secteur. Les changements de secteurs sont comparables, quelle que soit l'origine sociale (tableau A1).

Être une femme augmente de 52 % la probabilité d'être déclassé aux trois dates et de 22 % celle de se déclasser en cours de route (Tableau 2). Pour autant, il est très important de noter que les femmes ne sont pas plus déclassées que les hommes en moyenne à la date d'enquête, avec 40 % de déclassés pour les deux sexes⁵. La raison est liée principalement à leur répartition dans les niveaux d'études : 39 % des femmes ont un diplôme de niveau bac et moins, contre 47 % des hommes. Pour les niveaux du supérieur jusqu'au bac+4 et les bac+5 et plus, ces chiffres sont respectivement de 32 % contre 41 % et 21 % contre 19,8 %. Le fait que les filles soient plus diplômées que les garçons limite donc leur niveau de déclassé moyen, mais les femmes sont davantage déclassées que les hommes à diplôme égal. À noter que ce résultat demeure si l'on prend en compte le chômage (Tableau A2).

Pour les diplômés, assez logiquement, toutes choses égales par ailleurs, ce sont les diplômés pour lesquels il y a le plus de jeunes « jamais déclassés », où la probabilité de reclassement est la moins élevée, avec en tête les « écoles de commerce et d'ingénieur », et les diplômés de licence (respectivement 75 % et 79 % de jamais déclassés tableau A1). À l'inverse, ce sont les diplômés pour lesquels on compte le plus de « toujours déclassés » qui se déclassent également le plus « en cours de route ». Comme les écarts entre niveaux reflètent en partie la norme retenue, la comparaison des diplômés pour lesquels la norme est la même est privilégiée. Pour les niveaux où la norme est la même, la hiérarchie des diplômés est respectée pour les déclassés (toujours et en cours de route) : les probabilités de déclassé des bacheliers sont inférieures à celles des détenteurs de CAP-BEP, de même pour les licenciés par rapport aux bac+2. On constate néanmoins quelques nuances par niveau. Par rapport aux spécialités industrielles, pour les sortants de baccalauréats professionnels et technologiques du tertiaire, la probabilité d'être toujours déclassés est moins élevée. On y compte en effet 45 % de déclassés en 2011 contre 56 % pour l'industrie malgré un reclassement nettement supérieur (industrie 12 % de reclassés, tertiaire 8 % - tableau A1). La logique est exactement inverse pour l'industrie en regard du tertiaire à bac plus deux, le déclassé en cours de route est moins probable pour l'industrie (tableau 2), et le taux de déclassé en 2011 est de 34 % contre 44 % pour le tertiaire. Pour les diplômés de niveau bac plus 5, par rapport aux Masters de Sciences et Techniques, les détenteurs de Master LSHS sont davantage déclassés, en probabilité comme en pourcentage (33 % contre 23 %, tableau A1), malgré un pourcentage de reclassés supérieur (13 % contre 9 %, tableau A1). Les écoles de commerce et d'ingénieur présentent une situation particulière, les jeunes y sont relativement peu déclassés en 2011 (17 % Tableau A2), mais ce déclassé est surtout la résultante des déclassés « en cours de route » (9 %) qui supplantent les « toujours déclassés » (8 %), d'où un écart conséquent entre les deux probabilités (71 % de chances en moins d'être déclassés « en cours de route » par rapport à la référence, contre 93 % de moins d'être toujours déclassés - tableau 2). Cette dégradation reste donc à expliquer. Ce résultat est surtout remarquable, car ces diplômés sont très majoritairement issus de

⁵ Si l'on intègre les bac+2 santé et social ainsi que les docteurs, les femmes sont même moins déclassées avec 34 % pour les femmes contre 39 % pour les hommes, de même qu'aux trois dates (26 % contre 30 %). Ce dernier résultat est lié au fait que les femmes sont très majoritaires pour les formations qui mènent le moins au déclassé : celles des professions réglementées (santé et social).

milieux les plus favorisés (22 % d'origine très favorisée), avec seulement 18 % de jeunes des milieux défavorisés (tableau A1).

Concernant les autres variables qui agissent sur le déclassement, pour les jeunes qui ont arrêté leurs études par lassitude ou parce qu'ils ont été refusés dans une formation, ces deux raisons augmentent d'un tiers au moins les chances d'être toujours déclassés. Lorsque la raison de fin d'études est financière, se produit un rattrapage *a posteriori* pour certains, les chances de se reclasser étant augmentées de 22 %. On observe une interaction avec l'origine sociale puisque la proportion de jeunes d'origine sociale défavorisée ayant arrêté leurs études pour raisons financières est supérieure de 5 à 6 % à la moyenne, plus encore si l'on décline ce taux par catégorie. Par exemple, le reclassement est favorable aux jeunes d'origine sociale modeste qui représentent 60 % des reclassés qui avaient arrêté leurs études pour raisons financières (51 % pour l'ensemble des reclassés)⁶.

Le capital social peut aussi influencer l'accès à l'emploi, via les réseaux familiaux ou sociaux, et le déclassement pour les plus dotés en capital culturel et économique. On sait, notamment depuis les travaux de Degenne et Forsé (2004), que les réseaux sont non seulement le principal mode d'accès à l'emploi en France, mais aussi l'apanage de toutes les catégories sociales. Rien n'indique pour autant que l'intermédiation des réseaux pour les jeunes d'origine sociale défavorisée soit défavorable au déclassement. L'inverse est même plus probable, un ouvrier étant plus à même d'intervenir dans son entreprise pour intégrer son fils à son niveau qu'au-delà, comme le confirment nos résultats.

Dans ce domaine, mieux vaut avoir construit des relations professionnelles que de mobiliser amis et famille. Connaître une ou plusieurs personnes dans l'entreprise de l'emploi de 2011 via des relations professionnelles diminue en effet de près d'un tiers les chances d'être « toujours déclassé » ou « déclassé en cours de route », et inversement pour les amis et la famille, dans une proportion supérieure. Ce dernier recours permettrait donc surtout l'accès à l'emploi plutôt qu'à la qualification. Les jeunes d'origine sociale défavorisée ne sont pas surreprésentés parmi ceux qui mobilisent amis et famille en moyenne, soit 47 % de l'ensemble des jeunes (tableau A1). En revanche, parmi les jeunes qui mobilisent leurs relations professionnelles, ils ne sont que 40 %.

Au cours des sept années de vie active, les individus ont pu obtenir des certifications. À noter que notre échantillon ne prenant pas en compte les reprises d'études, il s'agit de diplômes obtenus dans le cadre de la formation continue. Au même titre que les diplômes de formation initiale, la hiérarchie des diplômes postsecondaires se conjugue avec la hiérarchie sociale (Tableau A1). Toutes choses égales par ailleurs, les diplômes du supérieur diminuent la probabilité de déclassement à toutes les dates (- 53 % tableau 2), de même qu'obtenir une certification professionnelle (- 22 %). Toutefois, ces diplômes n'augmentent pas les chances de reclassement, ils permettent donc plutôt le maintien au bon niveau de classement. Par ailleurs, près de 50 % (47 %) des individus qui ont obtenu un bac+5 ont déjà un diplôme de ce niveau. Parmi ces jeunes, la moitié est issue de milieux favorisés ou très favorisés de même pour les bac+2, un quart sont déjà diplômés de même niveau au moins. Ceci traduit la nouvelle stratégie de double diplomation de certains, stratégie qui s'avère donc favorable à l'insertion (Beduwe et alii., 2014), et manifestement au-delà. Pour les niveaux bac, ils sont 40 % seulement à avoir un niveau CAP-BEP en formation initiale sans que le diplôme favorise significativement le reclassement, soit l'accès à l'emploi d'ouvrier ou d'employé qualifié. Pour les CAP-BEP obtenus après la sortie du système éducatif qui sont les plus nombreux (9 % tableau A1), 80 % ont un diplôme initial de niveau identique ou bac. Or, ce diplôme supplémentaire a très nettement un effet négatif, multipliant par trois les chances de déclassement en cours de route, et par presque deux celle d'être toujours déclassé. Soit le diplôme postsecondaire permet d'assurer l'employabilité, mais pas la qualification, soit c'est un choix individuel de réorientation vers une

⁶ À noter que si le chômage est pris en compte, la probabilité de reclassement est augmentée pour les trois raisons (tableau A2).

spécialité, quand bien même l'emploi serait déclassé. Sans qu'il soit possible ici de départager ces deux hypothèses. Il n'en demeure pas moins que par rapport à la double diplomation au niveau bac plus 5, qui concerne des jeunes majoritairement d'origine sociale favorisée ou très favorisée, la même stratégie avec un CAP-BEP, qui concerne cette fois majoritairement des jeunes d'origine sociale défavorisée, a un effet inverse sur le déclassé favorisant la reproduction sociale.

Quel que soit le mode d'intermédiation et à diplômes identiques, les jeunes d'origines sociales favorisées sont susceptibles de faire des choix visant à reproduire la situation de leurs aînés pour éviter le déclassé intergénérationnel et à fortiori générationnel (Bourdieu, op.cit.). Ainsi, l'origine sociale joue un rôle même « toutes choses égales par ailleurs ». Une origine sociale très favorisée diminue considérablement les chances de déclassé (tableau 2), de 35 % par rapport aux jeunes d'origine sociale défavorisée, de 23 % pour les jeunes d'origine favorisée, et de 13 % pour les jeunes d'origine intermédiaire. Soit un écart de probabilité d'environ 10 % entre chaque origine. Pour le déclassé et le reclassé, les effets ne sont pas ou peu significatifs. Il existe en effet peu de différences significatives en termes de déclassé et de reclassé selon l'origine sociale, puisque pour toutes les origines sociales entre 8 et 10 % des jeunes se reclassent ou se déclassent (tableau A1). Nous l'avons vu dans la première partie, c'est en terme de déclassé au trois dates que les différences sont les plus remarquables, ici (hors docteurs et bac+2 santé et social – tableau A1)), les « jamais déclassés » sont en proportion pour les origines « très favorisée », « favorisée », « intermédiaire » et « défavorisée » respectivement de 66 %, 61 %, 52 %, 44 % et parmi les toujours déclassés 18 %, 22 %, 30 %, 37 % (tableau A1). L'effet de ces écarts ne passe donc pas uniquement par le diplôme.

Ainsi, une origine sociale élevée a un effet direct conséquent sur la probabilité de ne pas être déclassé et aussi un effet indirect via le diplôme et dans une moindre mesure d'autres variables. Ce constat est à mettre en partie en lien avec des stratégies visant à éviter le déclassé intergénérationnel.

La première partie mettait notamment en exergue le lien entre mobilité sociale et déclassé. Pour évaluer l'ampleur de ce lien, des estimations complémentaires ont été réalisées. Il n'était pas possible de juxtaposer les variables de reproduction sociale et la côte sociale puisqu'elles sont construites conjointement⁷. Il est néanmoins possible de juxtaposer la côte sociale et la reproduction (tableau 2 partie basse). Le rôle conjoint de l'origine sociale et de la reproduction sur le déclassé apparaît manifeste au vu de l'impact de cette variable sur les coefficients associés à la côte sociale. Pour autant, les effets précédents demeurent, ils sont juste limités dans leur ampleur. La reproduction sociale va diminuer la probabilité de reclassé de 24 %, ce qui indique bien une volonté ou une possibilité de se reclasser moindre, dès lors que l'on atteint le niveau de qualification de ses ascendants. Une telle logique est davantage à l'œuvre pour les toujours déclassés, dont la probabilité d'être dans cette situation est augmentée d'environ 50 %, si leur emploi en 2011 correspond au niveau social de leurs parents (tableau 2 coefficient 1,49). Cet effet de reproduction diminue les écarts à la référence significativement pour les jeunes d'origine favorisée et intermédiaire. Pour cette dernière catégorie, l'écart aux défavorisés est non significatif (coefficient proche de 1). Pour ces jeunes, l'effet de l'origine sociale, toutes choses égales par ailleurs, serait donc totalement imputable à des situations de reproduction susceptibles de conduire à mieux accepter le déclassé. A contrario, l'effet négatif de l'origine sociale très favorisée sur la probabilité d'être toujours déclassé est quasiment inchangé, dès lors que l'on prend en compte la reproduction sociale.

⁷ Par exemple, les jeunes d'origine défavorisée ne subissent évidemment jamais de mobilité sociale descendante. Les variables sont totalement corrélées.

Conclusion

Les questions centrales de cet article étaient, tout d'abord, d'examiner après sept années de vie active la non-correspondance défavorable entre niveau de diplôme et qualification de l'emploi occupé, avec une attention particulière portée aux effets de l'origine sociale. Ensuite, il s'agissait de confronter ce déclassé « intra générationnel », au déclassé « intergénérationnel », soit la mobilité sociale descendante, et aussi à la mobilité sociale ascendante.

Au-delà de la période dite « d'insertion », ici de trois ans, au cours des quatre années suivantes quel que soit le niveau de diplôme, il n'y a pas d'évolution du déclassé par rapport au diplôme. Avec la norme de correspondance adoptée, après trois ans (en 2007) ou à sept ans de vie active (2011), un peu plus d'un jeune sur trois est déclassé (36 %). Pour autant près d'un sur dix (8 %) s'est reclassé ou déclassé entre les deux dates. Les déterminants des déclassés et reclassés sont multiples, nous en rappellerons quelques-uns ici. Le genre, le niveau de diplôme, la filière et les spécialités, même saisi à un niveau agrégé, sont les principaux. Si les femmes ne sont pas moins déclassées que les hommes en moyenne, elles le sont nettement plus en probabilité « toutes choses égales par ailleurs », soit à diplôme donné notamment. En partie, car elles sont plus diplômées que les hommes. Quant aux diplômes, ceux pour lesquels les jeunes en début de carrière sont le plus déclassés à toutes les dates sont aussi ceux où, non seulement le « déclassé en cours de route » est le plus probable, mais aussi le reclassé. À une exception notable près, les écoles de commerce et d'ingénieur, où toutefois le déclassé est le plus faible. On trouve d'ailleurs peu d'autres déterminants à la probabilité de reclassé que le diplôme. On peut citer la fin d'études pour raisons financières qui augmente cette probabilité, compensant pour certains l'acceptation de premiers emplois déclassés. Un constat à la légère faveur des jeunes d'origine sociale défavorisée. C'est le seul dans ce registre, car tous les autres effets indirects de l'origine sociale sont à la défaveur de ces jeunes. Ainsi, avoir trouvé son emploi grâce à des relations professionnelles, limite considérablement les déclassés, un mode d'intermédiation plus usité par les plus favorisés socialement. C'est surtout pour les certifications postsecondaires en formation continue que la différenciation sociale est très prononcée. Récemment, on a pu constater que la double diplomation au niveau master était une nouvelle stratégie de différenciation des classes supérieures (Bédoué et alii., 2014). Le résultat est le même pour les diplômes postsecondaires de niveau bac plus 5 qui assurent aux plus dotés socialement, non pas le reclassé, mais le maintien parmi les jamais déclassés. A contrario, une formation postsecondaire de niveau 5 (CAP-BEP) augmente considérablement les probabilités de déclassé, avec deux tiers de jeunes d'origine sociale modeste parmi les détenteurs de ces certifications. On est bien plus proche ici de la « double peine » que de la seconde chance, au moins en terme de déclassé, ces diplômes post scolaire ayant pu limiter le chômage. Cet effet indirect de l'origine sociale sur le déclassé vient en renforcer un autre démontré maintes fois : les moins favorisés socialement sont sous représentés aux niveaux d'études les plus élevés, niveaux où le déclassé est moindre.

Quant à l'effet direct, même à niveau d'études comparable, les jeunes d'origine sociale très favorisée (deux parents cadre) sont toujours nettement surreprésentés parmi les jamais déclassés, et l'origine sociale reste favorable « toutes choses égales par ailleurs ». Ce moindre déclassé générationnel des « très favorisés » et aussi des « favorisés » (un parent cadre) est à mettre en regard de la mobilité sociale. Ainsi, plus d'un jeune sur deux parmi les très favorisés et favorisés, a-t-il subi une mobilité sociale descendante. Alors que dans le même temps près d'un jeune sur deux d'origine sociale défavorisée (plus haut niveau de qualification des ascendants ouvrier employé) a connu une mobilité sociale ascendante. Se confrontent ici deux argumentaires en partie opposés : celui de la relativisation du déclassé par rapport au diplôme, en regard de la mobilité sociale ascendante des individus issus de classes sociales modestes, associée à l'expansion scolaire (Maurin, 2009). Les situations qui conduisent à la relativisation du déclassé pour les générations successives sont observées lorsqu'une mobilité sociale ascendante coïncide avec un déclassé par rapport au

diplôme. Par exemple, un fils d'ouvriers ou d'employés, détenteur d'un bac plus 5 occupe un emploi de qualification intermédiaire. Une telle situation concerne plus d'un jeune sur dix d'origine défavorisée à bac plus 5 après sept ans de vie active (16 %).

Le second argumentaire est celui de l'imbrication des déclassés (par rapport au diplôme et mobilité sociale descendante) qui conduit au constat d'une dégradation, qui ne concerne pas ici que les catégories intermédiaires (Chauvel, 2006), mais aussi les plus favorisées. Il faut rappeler une fois encore que ces derniers demeurent en moyenne toujours moins déclassés par rapport au diplôme. En effet, si les mobilités sociales descendantes ne sont pas négligeables pour les catégories très favorisées (deux parents-cadres), les investigations statistiques suggèrent que ces dernières n'en mettent pas moins en œuvre davantage de stratégies pour éviter la reproduction et donc le déclassé par rapport au diplôme. Les situations de déclassé sont en effet susceptibles d'être davantage acceptées dès lors que, malgré le déclassé, un individu occupe la même position sociale que ses ascendants (Bourdieu, 1978).

Au final, sept années après la sortie du système éducatif, le déclassé intergénérationnel, soit la mobilité sociale descendante, semble désormais de plus en plus partagé, y compris pour les plus dotés socialement pour une génération de sortants de 2004 nés au début des années 80. Le lien entre origine et position sociale qui s'est affaibli au fil des cohortes, au moins pour les hommes nés de 1906 à 1973 (Vallet, 2014), continue vraisemblablement de s'affaiblir. Le lien entre origine sociale et diplôme le plus élevé obtenu se serait lui aussi affaibli pour cette population masculine. Ainsi, ce serait l'expansion de l'enseignement qui explique de plus en plus la fluidité sociale, au détriment de la réduction de l'inégalité des chances devant l'école (Vallet, *op.cit.*). La confrontation entre mobilité sociale et déclassé par rapport au diplôme ne va pas à l'encontre de cette tendance moyenne sur longue période, mais invite néanmoins à une lecture spécifique du rôle de la formation. Tout d'abord, car la mobilité sociale ascendante des jeunes d'origine modeste s'accompagne souvent d'un déclassé, nettement plus fréquent pour eux que pour les plus dotés en capital social. Par exemple, un jeune fils d'ouvrier à bac plus 5 qui est profession intermédiaire (mobilité sociale ascendante/père ouvrier), donc non-cadre (déclassé pour un bac plus 5). Le genre apparaît également comme un facteur aggravant du déclassé à diplôme égal pour les femmes. Ensuite, les jeunes de classes sociales supérieures acceptent moins un déclassé par rapport au diplôme synonyme de mobilité sociale descendante. Ils développent alors des stratégies qui les prémunissent davantage du déclassé à travers la formation postscolaire continue, notamment. Plus encore, les effets de filières et de spécialité sur le déclassé ont été saisis à un niveau très agrégé, et n'en sont pas moins importants. Il convient d'explorer plus avant les ségrégations scolaires de la démocratisation ségrégative (Merle, 2012), pour mieux saisir un rôle de la formation initiale sur les déclassés intra et intergénérationnel peut-être finalement plus prégnant qu'il n'y paraît à un niveau agrégé.

Tout cela pour alimenter un débat qui recouvre totalement la confrontation entre le déclassé générationnel par rapport au diplôme et la mobilité sociale descendante (ou déclassé intergénérationnel). Observer le lien entre déclassé et mobilité sociale c'est souligner les limites de la relativisation du premier au regard de la seconde. En effet, une telle relativisation n'a de sens que dans une perspective spécifique de justice sociale rawlsienne, antagoniste par rapport à une perspective égalitariste intergénérationnelle (Lemistre, 2009). Adopter la première, c'est supposé un gain supérieur, ou une perte moindre, de l'expansion scolaire pour les jeunes d'origine sociale modeste, ce qui n'est pas très évident au vu de nos investigations qui soulignent le lien fort entre origine sociale et déclassé générationnel, mais mettent également en exergue le rôle élevé de l'origine sociale non seulement, pour éviter le déclassé au terme de la période d'insertion, mais aussi pour ne pas le subir en début de carrière.

Bibliographie

- Affichard J. 1981, « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973 », *Economie et Statistique*, n° 134, pp. 7-26.
- Baudelot C. et Establet R., 1989, « *Le niveau monte* », seuil, coll. l'épreuve des faits, 197 p.
- Béduwé C., Casette M., Lemistre P., 2014, « *Parcours de formation des étudiants de master.* », RELIEF, n° 46, CEREQ ed., 148 p.
- Bourdieu P., 1978, Classement, déclassement, reclassement. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 24, novembre, Le déclassement. pp. 2-22.
- Chauvel L., 2006, « *Les Classes moyennes à la dérive* », Paris, Le Seuil.
- Degenne A. et Forsé M., 2004, « *Les réseaux sociaux*, 2e édition, Armand Colin, collection U , 294 p.
- Doazan Y. et Eckert H., 2014, « Les jeunes et leurs diplômes. Le déclassement à l'aune de la valeur des titres scolaires », *Education et sociétés*, n° 34, pp. 121-134.
- Duru-Bellat M. 2006 L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie, eds. Seuil, collection la république des idées.
- Eckert H., 1999, L'émergence d'un ouvrier bachelier. Les « bac pro » entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés. In: *Revue française de sociologie*. 1999, 40-2. pp. 227-253.
- Forgeot G. et Gautié J. 1997 Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement, *Economie et Statistiques*, 304-305, pp. 53-74.
- Giret J.-F., 2005, « Quand les jeunes s'estiment déclassés », in Giret J.-F., Lopez A., Rose J. (éditeurs), *Des formations pour quels emplois*, Éditions La Découverte, p. 279-288.
- Hartog J., 2000, « Over-education and earnings: where are we, where should we go? », *Economics of Education Review*, n° 19, pp. 131-147.
- Jaoul Grammare M. et Lemistre P., 2015, « Déclassement et reclassement des diplômés : une confrontation des appréciations subjectives et objective », *BETA Working Papers n° 2015-14*
- Lemistre p., 2014, « Déclassement et chômage : une dégradation pour les plus diplômés ? », Céreq ed., *Net.Doc*, n° 123, 2014, 24 p.
- Lemistre P, 2010, « *La formation initiale : une valeur sûre pour les jeunes ?* », Presses Universitaire de l'Université Toulouse 1 Capitole, 269 p.
- Lemistre P, 2009, « Faut-il poursuivre l'expansion scolaire ? », *Economie et Société*, n° 31, pp. 1469-1501.
- Maurin E., *La peur du déclassement*, Seuil-La République des idées, 2009.
- Merle P., 2012, « *La ségrégation scolaire* », La Découverte, collection Repères. Sociologie, n° 596, 127 p.

Peugny C., 2010, *La montée du déclassement*, La Documentation française, 2010.

Tanguy L., 2002, « La mise en équivalence de la formation avec l'emploi dans les IVe et Ve Plans (1962-1970) », *Revue française de sociologie*, 43-4. Actualités wébériennes : perspectives d'analyses et principes de traduction. pp. 685-709.

Nauze-Fichet E. et Tomasini M. 2002, « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et Statistiques*, n° 354, pp. 21-48.

Valette A., 2007, « Systèmes d'emploi français et britannique : Evolutions entre 1980 et 2001, Economies et Sociétés, Développement, croissance et progrès - Presses de l'ISMEA - Paris, pp. 1925-1958.

Vallet L.-A. (2014), « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, 175, pp. 6-17.

Annexes

Tableau A1 • Statistiques descriptives : déclassement reclassement et origine sociale défavorisée

Statistiques descriptives (1)	% ligne					% colonne					% origine défav.
	1	2	3	4	(2) 3+4	1	2	3	4	tous	
1 Jamais déclassé, 2 Reclassé, 3 Déclassé en cours de route, 4 Toujours déclassé											
Femme (3)	51	9	9	31	40	46	44	47	46	46	47
Plus haut diplôme (4) CAP-BEP tertiaire	27	8	12	52	64	4	8	12	14	8	72
CAP-BEP industriel	22	10	12	56	68	5	12	15	19	11	67
Bac pro/techno tertiaire (dont santé social)	48	8	10	35	45	11	10	13	14	12	56
Bac pro/techno industriel	32	12	10	46	56	6	13	11	14	9	57
Bac général	56	12	11	21	32	7	8	7	4	6	43
Bac+2 tertiaire	47	9	8	36	44	11	13	11	14	12	45
Bac+2 industriel	57	9	8	26	34	9	8	7	7	8	48
Licence (dont Master 1)	79	6	6	10	16	26	10	10	5	17	35
M2 LSH, Gestion, Droit	54	13	7	26	33	6	8	5	5	6	26
M2 Maths, sciences, Techniques, Santé, STAPS	68	9	5	18	23	5	4	2	2	3	27
Ecoles ingénieur et commerce	75	8	9	8	17	11	6	7	2	7	18
Raison de fin d'études en 2004 Lassitude	43	10	9	38	47	29	37	34	41	34	52
raisons financières	47	12	9	32	41	24	34	25	27	26	53
refusé dans une formation	45	10	11	34	45	7	8	9	8	7	53
Connaissance dans l'entreprise 2011 via (5) :											
relation prof.	64	10	8	18	26	14	13	10	7	11	40
amis, ou famille	41	8	11	40	51	16	17	24	25	20	47
Origine sociale très favorisée	66	9	8	18	26	11	8	7	5	8	
favorisée	61	9	9	22	31	24	19	19	14	20	
intermédiaire	52	8	10	30	40	26	21	27	24	25	
défavorisée	44	10	9	37	46	40	51	47	57	47	100
Diplôme postsecondaire (5) Supérieur	67	9	11	13	24	9	7	8	3	7	33
Bac	26	4	21	49	70	2	2	8	5	3	51
CAP-BEP	57	9	9	25	34	10	9	9	7	9	62
certification professionnelle postsecondaire	56	11	8	25	33	11	12	9	8	10	41
changement de secteur d'activité entre 2007 et 2011	44	17	17	23	40	23	50	52	20	27	47
Mobilité sociale reproduction	45	7	9	39	48	39	36	47	56	45	58
Descendante (Déclassement intergénérationnel)	34	6	16	45	61	19	19	51	42	29	0
Ascendante (Surclassement intergénérationnel)	81	16	1	2	3	41	45	2	2	26	79
nb. de périodes de chômage avant 2011 (moyenne)						3	5	5	4	4	

(1) Actifs occupés aux trois dates hors docteurs et bac+2 santé social (encadré 2)

(2) 3 + 4, soit déclassés en cours de route + toujours déclassés, donne le taux de déclassement en 2011

(3) Lire : 51 % des femmes ne sont jamais déclassées, 9 % se reclassent, 9 % se déclassent en cours de route, 31 % sont toujours déclassées ; 46 % des jamais déclassés sont des femmes, 44 % des reclassés, 47 % des déclassés en cours de route et 46 % des toujours déclassés ; 47 % des femmes sont d'origine sociale défavorisée.

(4) Lire : Les CAP tertiaire représentent 27 % des diplômés parmi les jamais déclassés (sommes en colonne plus haut diplôme = 100 %)

Modalités non exclusives. Ex. : l'individu peut avoir mobilisé amis ou famille et relations professionnelles

Tableau A2 • Déterminant du déclassé comprenant le chômage (encadré 2)

De 2007 à 2011 : Jamais déclassé (ref.)		Reclassé	Déclassé en cours de route	Toujours déclassé	
Femme (1)		1,16	1,16	1,39***	
Plus haut diplôme	CAP-BEP tertiaire	ref.	ref.	ref.	
	CAP-BEP industriel	1,05	1,22	1,13	
	Bac pro/techno tertiaire (dont santé social)	0,57***	0,63***	0,42***	
	Bac pro/techno industriel	0,91	0,94	0,77*	
	Bac général	0,50***	0,52***	0,27***	
	Bac+2 tertiaire	0,46***	0,46***	0,39***	
	Bac+2 industriel (2)	0,45***	0,37***	0,27***	
	Licence (dont Master 1)	0,30***	0,24***	0,10***	
	M2 LSH, Gestion, Droit	0,75	0,37***	0,35***	
	M2 Maths, sciences, Techniques, Santé, STAPS	0,44***	0,26***	0,18***	
	Ecoles ingénieur et commerce	0,26***	0,26***	0,08***	
	Raison de fin d'études en 2004	Lassitude	1,20**	1,11	1,35***
		raisons financières	1,23**	1,18*	1,06
refusé dans une formation		1,32*	1,17	1,26**	
Connaissance dans l'entreprise via :	relation prof.	0,97	0,53***	0,63***	
	amis, ou famille	1,23*	1,10	1,35***	
Origine sociale (2)	défavorisée (ref.)	ref.	ref.	Ref.	
	intermédiaire	0,82**	1,02	0,87**	
	favorisée	0,85	1,10	0,78***	
	Très favorisée	0,69**	1,12	0,63***	
Diplôme post scolaire	Supérieur	1,02	0,87	0,54***	
	Bac	1,10	0,77	1,04	
	CAP-BEP	1,33	1,93***	1,58***	
certification professionnelle post scolaire		0,91	1,03	0,76***	
nb. de périodes de chômage avant 2011		1,53***	1,47***	1,38***	
changement de secteur d'activité entre 2007 et 2011		1,71***	2,11***	0,71***	